SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du Vendredi 27 juin 2025

Fonctionnement de la Maison de la Rénovation

Le Comité syndical examine les modalités de poursuite et de développement de la Maison de la Rénovation, dans le prolongement de la délibération du 9 avril 2025 portant sur la contractualisation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte territorial.

Créée en 2020, la Maison de la Rénovation constitue une plateforme territoriale dédiée à la rénovation énergétique des logements. Elle était jusqu'à présent couplée à une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale.

La contractualisation du PIG Pacte territorial doit permettre de poursuivre le développement de ce dispositif, en mobilisant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la rénovation thermique des logements et en maintenant la qualité du service proposé aux habitants.

L'objectif est de maintenir et de renforcer une offre de service public de qualité, accessible à tous les propriétaires occupants et bailleurs, quels que soient leurs revenus, ainsi qu'aux professionnels intervenant dans le secteur de la rénovation de l'habitat.

Poursuite du partenariat avec l'ADIL 36

Dans ce cadre, il est proposé de maintenir le partenariat avec l'ADIL 36 pour la période allant de janvier au 31 décembre 2025, au titre du PIG Pacte territorial du Parc.

L'intervention de l'ADIL 36 portera sur plusieurs volets :

- la dynamique territoriale ;
- l'information, le conseil et l'orientation des ménages ;
- le conseil renforcé ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de rénovation énergétique.

L'ADIL 36 continuera également d'assurer des permanences hebdomadaires dans les locaux de la Maison de la Rénovation, afin de maintenir un accompagnement de proximité auprès des habitants.

Propositions soumises au Comité syndical

Afin de permettre la mise en œuvre de ce partenariat et d'assurer le financement des actions, le Comité syndical :

- autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le Parc naturel régional de la Brenne et l'ADIL 36 ;
- l'autorise à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- l'autorise à solliciter les financements européens du FEDER au titre de la programmation 2021-2027.

Candidature à l'appel à projets « Plan de paysage 2025 »

Le Comité syndical examine la proposition de candidature du Parc à l'appel à projets « Plan de paysage 2025 », lancé par le ministère de la Transition écologique.

Le projet envisagé concernerait le secteur de la Grande Brenne. Il aurait pour objectif de définir un programme d'actions opérationnel en faveur de l'adaptation des routes, des chemins et de leurs modes de gestion, ainsi que de l'évolution des pratiques de mobilité dans un contexte de changement climatique.

La démarche devra permettre de concilier plusieurs enjeux propres au territoire de la Grande Brenne :

- les enjeux patrimoniaux et paysagers ;
- les dimensions historiques et touristiques ;
- les problématiques liées aux déplacements et à la mobilité ;
- les conséquences du changement climatique sur les infrastructures et les usages.

Une démarche concertée à l'échelle du territoire

Le projet repose sur une démarche de concertation associant les différents acteurs concernés. Les habitants, les élus, les touristes, les gestionnaires de routes et de chemins ainsi que les agriculteurs seront notamment invités à contribuer à son élaboration.

Cette concertation doit permettre de prendre en compte la diversité des usages et des attentes, afin de construire un programme d'actions adapté aux caractéristiques paysagères et aux enjeux de la Grande Brenne.

Pilotage et accompagnement du projet

L'animation du projet sera assurée par les services du Parc naturel régional de la Brenne, plus particulièrement par l'intermédiaire du poste de chargé de mission paysage et urbanisme, qui bénéficiera d'un financement partiel dans le cadre de l'appel à projets.

Le Parc prévoit également de s'appuyer sur un bureau d'études spécialisé en paysage afin d'accompagner les différentes étapes de la démarche et d'en garantir la bonne mise en œuvre.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer la candidature du Parc à cet appel à projets et à solliciter les subventions correspondantes.

Information sur la dotation aménités rurales

Le Comité syndical est informé de l'évolution de la dotation aménités rurales, dont les Parcs naturels régionaux sont bénéficiaires.

Cette dotation a progressé en 2025 pour l'ensemble du territoire, passant de **992 084 € en 2024 à 1 086 361 € en 2025**.

Les montants attribués aux communes sont encadrés par un seuil minimal de 3 000 € pour une commune et un montant maximal de 67 234 €.

Cette évolution représente une augmentation de la dotation globale destinée à accompagner les territoires ruraux dans la prise en compte de leurs aménités.

Information sur le contrôle de la Chambre régionale des comptes

Le Comité syndical est informé de la démarche de contrôle engagée par la Chambre régionale des comptes concernant le Parc.

Dans ce cadre, une rencontre avec les Présidents du Parc sur la période 2019-2024 est programmée le **17 juillet 2025**.

Par ailleurs, un premier questionnaire a été transmis aux services du Parc. Ceux-ci sont invités à fournir les pièces justificatives et les précisions demandées pour le **7 juillet 2025**.

Les services sont ainsi mobilisés pour préparer les éléments nécessaires au déroulement de ce contrôle.

Intervention de Christian Denis sur la situation des irrigants

Christian Denis intervient sur la situation des irrigants.